

BÂTIMENT

CS MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL (en 1 an)

"Je suis organisé(e), méthodique et observateur(rice) ..."

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Etre titulaire du CAP Monteur en installations sanitaires ou du CAP Monteur en installations thermiques ou du CAP Electricien.

Etre titulaire du CAP ou du BEP métallier.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 400 heures sur 1 an

Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation.

Classe de 12 à 15 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers de plomberie et thermique équipés.

Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens

Salles informatiques

Le 1^{er} équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation.

Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

NATURE DU DIPLOME

Examen de l'Éducation nationale de niveau 3 en fin d'année RNCP 37919.

Nom du certificateur : Ministère de l'Education et de la Jeunesse

Date de début certification : 28/07/2023

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Validation en CFA et en entreprise des compétences professionnelles dans le cadre du contrôle en cours de formation.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Organisation

- Préparer la tournée
- Gérer son stock

Réalisation

- Etablir un diagnostic Technique
- Assurer la maintenance préventive
- Assurer la maintenance corrective {dépannage}

Administrative et commerciale

- Rédiger un devis
- Rédiger un bon ou une fiche d'intervention
- Rédiger une facture
- Encaisser

Communication

- Expliquer son intervention, le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client
- Expliquer l'intérêt d'un entretien régulier & systématique
- Informer le client sur la pérennité de l'appareil

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignements professionnels

- Pratique atelier
- Technologie
- Electricité
- Habilitation électrique
- Lecture de plan

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

BP Monteur en installations du génie climatique

Le titulaire de la CS maintenance en équipement thermique individuel est capable d'assurer la mise en service, l'entretien et la réparation des installations de production de chaleur comme les chaudières ou les radiateurs. Il travaille de façon autonome chez le client ou en atelier.

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :
- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.
- Un accès Wifi gratuit.
- Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
- Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend :
- 1 self,
- 1 cafétéria,
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.
Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT- Rubrique Taux et Ratios.